

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; Échos, 2 fr. 50; Financières (2^e page), 3 fr.; Chronique locale, 1 f. 50; Réclames en 3^e page, 1 fr.; en 4^e page, 0 f. 50; Petites ann., 0 f. 25. — Abonnements et Annonces payables d'avance. Les annonces sont reçues dans toutes les grandes agences françaises et étrangères et à Tunis aux bureaux du journal

Rédacteur en Chef : **ÉMILE LACROIX**

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; six mois, 6 fr. France et Algérie : un an, 12 fr.; six mois, 7 fr. Étranger, port en sus. On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

Rédaction et Administration : TUNIS — 5, rue Es-Sadikia. (Ancienne Municipalité) — TUNIS
TÉLÉPHONE 7.94
TÉLÉGRAMMES : PETITE TUNISIE - TUNIS

Secrétaire de la Rédaction : J. VÉHEL

En foulez-vous des pons badriodes ?

Un de nos bons amis, ancien député, nous écrivait, il y a quelques mois, que nous nous trompions cruellement si nous pensions que les brasseurs d'affaires industrielles, minières, phosphatières ou autres financiers sans patrie allaient, après la guerre, cesser toute relation avec les austro-boches et « vous verrez, nous disait-il, tout ce monde-là reprendre leurs relations anciennes et continuer ensemble les pennes avaires commencées avant les hostilités si des mesures sérieuses ne sont pas prises contre ces internationalistes, pour qui la patrie s'efface devant l'or, le roi du monde. »

Qu'importe l'or, pourvu qu'on ait la richesse. S'enrichir, n'importe comment et avec n'importe qui, tel était, avant la guerre, le but de toute cette pégre cosmopolite qui gravitait dans un certain cénacle où toutes les nationalités se coudoyaient, depuis le boche gavé de bière et de choucroute jusqu'au ture en passant par nos tristes compatriotes.

Le Gouvernement, suivant l'exemple de l'Angleterre — il faut toujours, hélas ! que nous suivions quelqu'un — a heureusement édicté des mesures pénales qui ont été sanctionnées par les Chambres, contre les mauvais Français qui voudraient continuer les relations d'affaires avec les bandits teutons.

Ces mesures ont été rendues applicables à la Tunisie par un décret en date du 21 juillet dernier ainsi conçu :

DÉCRET
du 21 juillet 1915 (21 ramadan 1333)

Louanges à Dieu !

Nous, Mohammed En-Nacer Pacha-Bey, Possesseur du Royaume de Tunis,

Vu la loi française du 4 avril 1915, ayant pour objet de donner des sanctions pénales à l'interdiction d'entretenir des relations d'ordre économique avec des sujets d'une puissance ennemie ;

Sur la proposition de Notre Premier Ministre,

Avons pris le décret suivant :

Art. 1^{er}. — Quiconque, en violation des prohibitions qui ont été ou seront édictées, conclura ou tentera de conclure, exécutera ou tentera d'exécuter, soit directement, soit par personne interposée, un acte de commerce ou une convention quelconque, soit avec un sujet d'une puissance ennemie ou avec une personne résidant sur son territoire, soit avec un agent de ce sujet ou de cette personne, sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans et d'une amende de cinq cents à vingt mille francs ou de l'une de ces peines seulement.

Seront réputés complices de l'infraction tous les individus tels que préposés, courtiers, commissionnaires, assureurs, voituriers, armateurs, qui, connaissant la provenance ou la destination de la marchandise ou de toute autre valeur ayant fait l'objet de l'acte de commerce ou de la convention, auront participé, à un titre quelconque, pour le compte de l'une des parties contractantes, à l'opération prévue et réprimée par le paragraphe précédent.

En cas de condamnation, les tribunaux pourront prononcer la confiscation de la marchandise ou valeur, ou du prix, ainsi que des chevaux, voitures, bateaux et autres objets ayant servi au transport.

Art. 2. — Sera passible des mêmes peines quiconque aura détourné ou recélé, fait détourner ou receler des biens appartenant à des sujets d'une puissance ennemie et placés sous séquestre en vertu d'une décision de justice rendue sur réquisitions du ministère public.

Art. 3. — Les condamnations prononcées contre les auteurs ou complices des délits prévus par l'art. 1^{er} entraîneront de plein droit privation pendant dix années des droits civils et civiques énumérés en l'art. 42 du Code pénal français, si le délinquant est justiciable des tribunaux

français, et des droits énumérés en l'art. 5, peines accessoires, n° 4, du Code pénal tunisien, si le délinquant est justiciable des tribunaux indigènes.

Art. 4. — L'art. 463 du Code pénal français ou l'art. 53 du Code pénal tunisien, suivant le cas, est applicable aux condamnations prévues par le présent décret.

Vu pour promulgation et mise à exécution :
Tunis, le 21 juillet 1915.
Le Ministre Plénipotentiaire, Résident Général de la République Française à Tunis,
ALAPETITE.

Ce décret est clair et net. Il ne laisse place à aucune porte de sortie. Quiconque aura conclu ou tenté de conclure un acte de commerce ou une convention quelconque, sera puni d'un emprisonnement d'un an à cinq ans de prison et d'une amende de 500 à 20.000 francs ou de l'une de ces deux peines seulement.

Prenons le journal le Phosphate du 9 août 1915, que voyons-nous, dans l'annonce que la Société des Phosphates Tunisiens publie dans cette revue à la rubrique des représentants :

« Allemagne, Autriche-Hongrie, Hollande et Suisse :
« MM. Beer, Sondheimer, à Francfort-sur-le-Mein ».

Et d'une.
Passons à la Cie des Phosphates de Gafsa, toujours dans la même revue :

« Représentants :
« MM. Carr, Bross & Klein, Gènes, et M. Vedovelli, Milan, pour l'Italie ».

A quelle nationalité appartiennent MM. Carr, Bross & Klein, nous l'ignorons, mais cela pue le boche à plein nez ;

« Wilhelm Muller & Co, La Haye, pour la Hollande, la Belgique, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et la Roumanie ».

Nous savons parfaitement que M. Muller est un allemand naturalisé hollandais. Nous trouvons encore la Metallgesellschaft à Francfort-s/le-Mein, représentant pour la Russie, la Grèce, etc.

Mieux encore, cette Compagnie de Gafsa a d'importants capitaux allemands engagés dans l'affaire, nul ne l'ignore, mais ceux-ci pourront encaisser leurs dividendes par le canal de leurs compatriotes ou anciens compatriotes, MM. Von Ernst & Co, banquiers à Berne, chez qui la Compagnie les envoie pour toucher le solde qui leur revient. (Journal Officiel tunisien du 26 juin, n° 51, 33^e année).

En foulez-vous des pons badriotes ? c'est dans les grandes banques, dans les grandes entreprises industrielles, minières, phosphatières ou autres qu'on est sûr... d'en trouver malgré la loi et les décrets interdisant tout commerce et toute relation avec les sujets des pays en guerre avec la France et ses alliés. Même la menace de pénalités très sévères, allant même jusqu'à la déportation à perpétuité, comme ce Racine, multi-millionnaire de Menton, que le conseil de guerre de la 15^e région à Marseille, vient de condamner à la déportation à perpétuité — n'effraie pas beaucoup nos sociétés. Seraient-elles au-dessus des lois ?

JEAN-SANS-PEUR.

Billet de la Semaine

UN MONOPOLE

C'est celui des sucres que nous aurons très prochainement. En attendant, la Direction des Finances s'est fait confectionner plusieurs centaines de mille boîtes destinées à renfermer la précieuse denrée,

dont l'Etat entend sans doute incessamment assumer sans concurrence la fourniture au public.

Ainsi prendra fin la spéculation éhontée que, favorisée par la lassitude de la presse et de l'autorité, continue à se produire, menée par quelques mercantis sans scrupule, sur ce condiment de première nécessité.

Fourches caudines pour fourches caudines, on préférera passer par celles du pouvoir que par celles d'individus moralement tarés, à qui la guerre aura procuré des richesses insoupçonnées.

Les Thénardiens opéraient sur les champs de batailles, en détournant les cadavres. Nos Gobseck, pour opérer prudemment loin des fronts, n'en mènent pas moins une besogne haïssable entre toutes, celle de détourneurs de vivants, des vivants ultra-atteints par une crise qui frappe tout le monde.

Il serait à souhaiter que l'honorable M. Dubourdieu ne change pas d'avis et ne revienne pas sur une décision qui rallierait, qu'il en soit persuadé, les suffrages de toute la population et des malheureux consommateurs.

LE SEMAINIER

NOS ÉCHOS

Contre les affameurs

Jusqu'où la spéculation osera-t-elle aller pour affamer la population ?

On a annulé le décret sur les pommes de terre, dès le lendemain même de la suppression de l'arrêté les malfaiteurs qui opèrent au marché et ailleurs demandant huit et dix sous le kilogramme ! C'est pour rien, les œufs frais trois ou quatre sous pièce !

Dans les épiceries, le gruyère, qui était monté à 3 fr. 20, prix déjà exorbitant, a sauté brusquement à 4 francs ! Ne parlons pas de la viande, les bouchers se moquent des arrêtés et la revendent ce qu'ils veulent, alors cependant que les prix payés aux producteurs sont excessivement bas : pour les bovins, 0,70 et 0,80 poids vif.

Il faut en finir une bonne fois pour toutes avec ces affameurs, mais on pourrait tout de même copier ce qu'a fait le maire de Constantine, qui a prévenu les marchands de pomme de terre que s'ils vendaient au-dessus de neuf sous les deux kilos, la mairie ferait venir un stock important et vendrait à prix coûtant.

C'est, du reste, ce qu'on fait en Suisse depuis l'ouverture des hostilités, où les pommes de terre sont revendues aux particuliers par les communes en sacs de 10, 25, 50 et 100 kilos.

Pourquoi la Municipalité ne suivrait-elle pas ces bons exemples après un avertissement aux affameurs ?

De quel bac s'agit-il ?

Un arrêté du Directeur général des Travaux Publics, en date du 13 juillet, fait savoir que le bac est ouvert à tout véhicule dont le poids maximum n'excède pas 3 tonnes 500, la longueur totale (attelage compris) 7 m., et la largeur du chargement 2 m.

Quelques articles suivent, mais le Journal Officiel a oublié de faire connaître de quel bac il s'agissait.

On pourrait peut-être combler la lacune à moins qu'il ne s'applique à tous les bacs de la Tunisie.

Meilleurs souhaits

Nous avons reçu le premier numéro de la Vérité, revue israélite qui vient de paraître à Constantine.

Notre excellent confrère G. Candas ne voit pas très bien l'utilité d'un journal confessionnel qui s'explique ici en Tunisie où les Israélites, ne jouissant pas de la nationalité française, cherchent à faire améliorer leur situation juridique.

Aujourd'hui, le moyen est trouvé : un engagement volontaire pour la durée des hostilités et la nationalité française viendra récompenser ce bon et patriotique mouvement.

Pour les inaptes au service militaire, les vieillards et les impotents, on pourra voir ce qui pourrait être fait pour eux, mais il est bon que l'ensemble des jeunes,

ceux qui peuvent porter le fusil et qui restent tranquillement chez eux à vaquer à leurs occupations ou à faire d'interminables parties de cartes, ne se méprennent pas sur le sort qui leur sera réservé.

Dans la presse

Notre ancien collaborateur M. Ganouna, qui poursuit avec assiduité la publication de son journal hebdomadaire *Tunisia*, a fait récemment paraître un numéro exceptionnel de sa revue illustrée *le Judaïsme*. La place nous manque pour dire tout l'intérêt et l'attrait de ce beau fascicule. Nous en félicitons notre confrère que le public a d'ailleurs récompensé de son effort en achetant son « Judaïsme » en masse.

Au pilori

Nous ignorons le nom de ce minotier important de la place qui a été condamné à 200 francs d'amende seulement pour vente de farine avariée, autrefois il aurait été pendu haut et court.

Quel qu'il soit, son nom mérite d'être cloué au pilori, comme du reste toute la clique d'affameurs qui opèrent depuis le commencement des hostilités.

Quand nous en aurons fini avec les boches, nous aurons malheureusement de la matière sur la planche pour de longs mois car il ne sera pas dit que ces malfaiteurs pourront jouir de richesses aussi malhonnêtement acquises et en jouir paisiblement.

Le serment du poilu

La scène se passe en Champagne, devant le conseil de guerre de la ... division. Au cours des débats d'une banale affaire d'outrages à un supérieur, un poilu s'avance à la barre des témoins, d'un pas lourd et énergique. Répondant aux questions du président, il donne aussitôt ses nom, prénoms, numéro de compagnie, numéro de régiment, et précise sa qualité de soldat de 2^e classe. Le président lui dit alors :

— Jurez...
Le poilu ramasse dans sa gorge tout ce qu'il a de voix et lance un vigoureux :

— Nom de D...!
Réprimant un sourire, le président s'empresse d'intervenir :
— Non, dit-il, jurez de dire la vérité, toute la vérité... Voyons, levez la main droite et dites : « Je le jure ! »

Docile et grave, le poilu, toujours sous l'influence de son idée première, lève la main et dit :

— Je le jure... nom de Dieu !
Puis, sans autre incident, il fait sa déposition.

La loi Dalbiez

Le Journal Officiel de la République Française a publié une loi tendant à assurer une juste répartition et une meilleure utilisation des hommes mobilisés et mobilisables.

C'est la loi Dalbiez, qui a été votée définitivement la semaine dernière par la Chambre. Elle est entrée en application depuis le 20 août.

Un brave

Le jeune Raphaël Lévy, élève de l'École Normale Orientale d'Auteuil, neveu de notre secrétaire de la rédaction, nous raconte l'odyssée d'un soldat français de la garnison de Maubeuge, qui vaut d'être reproduite, car elle démontre une fois de plus la vaillance, le sang-froid et la ruse de nos poilus, qui contrastent avec la lourdeur et la cruauté teutoniques.

Ce soldat se trouvait donc à Maubeuge quand les Allemands vinrent assiéger cette place forte : un à un les forts étaient pris sans effort car les nôtres se défendirent comme des lions : mais les gros canons boches venaient à bout de tout ; la poudrière du fort dans lequel se trouvait notre homme venait de sauter, faisant de nombreuses victimes ; aidé seulement d'un capitaine d'artillerie, ce soldat put transporter jusqu'à l'ambulance, sous la mitraille qui faisait rage, trente-deux de ses compagnons blessés. Il retourna ensuite à son poste de combat, continua à lutter courageusement et tua près d'une centaine d'Allemands.

Mais atteint grièvement, il fut fait prisonnier et emmené en Allemagne. Là il réussit à se faire passer pour aveugle et pour fou : on ne s'aperçut pas de sa ruse bien qu'il passât deux conseils de revision. Déclaré incapable de servir, il fut renvoyé en France avec un convoi de grands blessés. Là il recouvrit aussitôt et la rue et son esprit. Il a obtenu la Légion d'honneur. C'est un israélite.

Il est venu à l'École d'Auteuil pour tuer les rats ; il espère en tuer autant qu'il a fait périr de boches.

Donnez votre Publicité à La Petite Tunisie le plus répandu des Hebdomadaires de la Régence

PEUT-ON DIRE

— Que les

par simple mesure de précaution.
— Qu'il se commet presque journellement, ou plutôt nuitamment, des vols dans le Mornag avec une audace incroyable. Jusqu'à présent, c'est surtout l'élément indigène qui est victime des larcins de cette bande de maraudeurs qu'il faudrait pourtant parvenir à cueillir et mettre dans l'impossibilité de continuer ses exploits.

— Que des poilus blessés aux Dardanelles ne comprennent pas pourquoi on n'a pas laissé au vieux et brave général Bailloud le commandement en chef de l'expédition. Il en était digne à tous les points de vue et avait pris sur les troupes un ascendant réel qui faisait de tous ses soldats des héros.

Le désappointement sera grand, paraît-il, chez tous les vaillants qui avaient foi en l'étoile de Gouraud, hélas ! si cruellement atteint, et de son brillant second le général Bailloud devenu chef par la fatalité d'un maudit éclat d'obus.

Sans nier les mérites incontestables et les capacités militaires du général Sarrail, qui ne sont pas en cause, le Gouvernement aurait été très bien inspiré en ne l'appelant pas au poste là où celui qui est par les circonstances se comporte fort bien.

Achetez TIMBRE CROIX-ROUGE 15c. 10 c. affranch., 5 c. pour les blessés

Menus Propos

Histoire chinoise

C'est un poilu qui nous conta, hier matin, cette histoire :

« Je vais vous dire comment eût lieu, il n'y a guère, la première installation d'éclairage public à Pékin... »

Le Ministre ayant fait venir l'Ingénieur en chef de l'Eclairage, lui tint à peu près ce langage : « Voici un million de taëls, tâchez avec ça de m'éclairer un peu proprement la capitale ». L'Ingénieur commença par mettre la moitié de cette somme dans son coffre. Après quoi, il convoqua l'Ingénieur-adjoint et lui dit : « Prenez ces cinq cent mille taëls et établissez-moi rapidement un éclairage un peu chic ». L'Ingénieur-adjoint appela aussitôt le Directeur des Travaux : « Voici deux cent mille taëls, c'est pour éclairer... — Oui ! — Pour éclairer Pékin. Dépêchez-vous... »

Le Directeur des Installations mit cinquante mille taëls à la disposition de son Adjoint. Et de celui-ci au Contrôleur général, du Contrôleur général au Surveillant, du Surveillant au Chef des Travaux, la somme alla en diminuant... Si bien que, finalement réduite à trois taëls et demi, elle échut à un Ouvrier qui, honnêtement, en dépensa deux à acheter une mèche et un peu d'huile. Il mit la mèche dans l'huile, l'alluma consciencieusement et s'en retourna chez lui. Vint alors un pauvre diable de mendiant qui n'avait rien avalé depuis trois jours : il mangea la mèche, but l'huile et s'en fut. Telle est l'histoire de l'éclairage de Pékin.

— Très bien. Mais, pourquoi, diable ! nous racontes-tu ça ? demanda un caporal. Ton histoire n'a aucun rapport avec la chute de Varsovie...

LES ORPHELINS DE LA GUERRE

Le nombre sans cesse croissant des orphelins de la guerre qui arrive séparément à Etretat ou qui sont journellement inscrits à la permanence de Paris, a nécessité la fondation d'une nouvelle colonie en Normandie, à Gonzeville, à 8 kilom. d'Etretat.

Rappelons, à ce sujet, qu'un nouveau départ de 80 orphelins a eu lieu jeudi dernier et qu'il comprenait, en outre, des veuves de la guerre, futures mères adoptives.

Les adhésions et inscriptions sont reçues à la permanence de l'Association, 40, quai d'Orléans.

Les souscriptions sont reçues aux bureaux de notre journal.

A l'héroïque Serbie

Depuis l'an dernier, nous n'avions plus de nouvelles de notre excellent correspondant M. Lucien Danzel, docteur en pharmacie à Rouen, dont nos lecteurs n'ont certainement pas perdu le souvenir de sa brillante collaboration. Nous avons été heureux d'apprendre qu'il était pharmacien-chef d'un hôpital à Rouen et de recevoir en même temps deux poèmes dédiés à l'héroïque Serbie.

Nous ne pouvons résister au plaisir de les mettre sous les yeux de nos lecteurs qui goûteront le charme de ces beaux vers :

L'AME SERBE

« En petit champ il croit son blé »
Affirme un de nos vieux proverbes,
Mais jamais il ne m'a semblé
Aussi vrai qu'en voyant nos amis Serbes
Lutter avec nous pour la Liberté,
Jamais, même aux temps de l'Antiquité,
Un peuple n'acquiesce avec autant de gloire
Le droit à l'Immortalité,
Jamais mieux qu'aujourd'hui sa noble
[histoire]
Ne fut une sublime et grandiose victoire.

Sans cesse assailli par de nouveaux enne-
[mis],
A ce peuple il n'est plus désormais permis
Malgré son vif désir, de vivre pacifique ;
Mais, préférant la mort au déshonneur,
Il fait stoïquement face au malheur
Et sait, comme jadis en une lutte épique,
— Car chez lui le danger fait naître des
[héros —
Hors de sa Choumadia bouter tous ses
[bourreaux].
Hier encore il brisait le joug du Turc bar-
[bare],
Son séculaire et cruel oppresseur,

Puis il désarmait le félon Bulgare,
L'allié devenu l'envahisseur.

Fière, toujours virile et jamais asservie,
L'Héroïque Serbie
Devait alors, par son digne maintien,
Anéantir les plans du bandit autrichien
Qui, dans sa haine inassouvie,
Traumait contre l'indomptable patrie
De Marko Kraliévitch un lâche gues-apens.
L'Angleterre, la Russie et la France,
Grands et loyaux alliés, évitèrent à temps
Aux Vengeurs de Kossovo la souffrance
De nouvelles invasions,
En attendant l'heure joyeuse
D'élever au rang des puissantes nations
La grande Zadroura victorieuse !

Mais nous conserverons le pieux souvenir
De l'ancienne Serbie au brillant avenir.
Et, pour glorifier son valeureux exemple,
Avec nos petit-fils nous redirons ensemble
— En l'honneur des héros de cette nation
Que n'abattit jamais ni le fer ni la flamme
Et qui du monde entier fit l'admiration —
Nous redirons : « Petit peuple a grande
[âme] ! »

Napred, Bratso !

« Napred ! Napred, Bratso ! ». Telle
[fut, du roi Pierre,
La réponse à l'affront du Teuton détesté.
« En avant, Frères, Fils ! C'est pour la
[Liberté
Qu'il faut vaincre ou mourir, cœurs hauts,
[à la frontière] ! »

... Et Marko Kraliévitch a tiré de la pierre
Son sabre que, jadis, triste, il avait planté
Et son coursier Charats alors s'est arrêté
De brouter quelque mousse au ras du la
[poussière...]

Napred, Bratso ! Le jour de gloire est ar-
[rivé,
Serbes ! Pour vous aider contre la tyrannie
Un faisceau d'alliés avec vous s'est levé.

Malheur à ceux que hait l'héroïque Ser-
[bie] :
Aucun joug n'a jamais souillé la Chouma-
[dia] !...
Bogé, spassi, Bogé jivi Srpskog Kra-
[lia]...

Lucien Danzel.

Toutes nos félicitations à notre cher
ami et collaborateur, avec nos meil-
leurs vœux de bonne santé.

Lire toutes les semaines **LES HOM-
MES DU JOUR**, le plus vivant des
journaux illustrés. — Abonnement, 6 fr.
par an. — 91, rue J.-J. Rousseau, Paris.

**Les justes doléances
de l'industrie hôtelière**

(suite)

DÉFENDONS-NOUS !

Mais l'industrie hôtelière française
fait des efforts — qui seront, espé-
rons-le, couronnés de succès — en
vue de s'affranchir enfin du parasiti-
sme teuton. Voici le texte de la déli-
bération prise récemment par l'Union
Régionale des Hôtelières de la Côte
d'Azur :

« L'Union Régionale des Hôtelières
de la Côte d'Azur, réunie en assem-
blée générale sous la présidence de
M. Eug. Perréard, président,

Dans le but d'unifier les diverses
délibérations prises, dès la déclara-
tion de guerre, pour expulser les Aus-
tro-allemands des Syndicats Hôtelières
de Nice, Cannes, Menton, Monaco,
Beausoleil, Beaulieu, Saint-Raphaël,
Hyères et Toulon,

A pris à l'unanimité l'ordre du jour
suivant :

Considérant que par la fourberie de
leurs empereurs et de leurs gouverne-
ments et diplomates qui, dans leur
fol orgueil ne pensaient rien moins
qu'à asservir le monde au caporalisme
prussien et nous imposer leur
kultur, leur mépris des traités les
plus sacrés, portant leur propre si-
gnature, leurs actes de vandalismes,
de destructions de grands
chemins, d'assassins et d'incendiaires,
commis par leurs armées et par
ordre de leurs états-majors, qui se
sont à jamais déshonorés, les Alle-
mands et les Autrichiens se sont mis
au ban des nations civilisées !

Considérant, d'autre part, que d'une
façon générale les austro-germanes
établis en France ont abusé de l'hospi-
talité largement ouverte chez nous
à tous les étrangers, en faisant saur-
noisement de l'espionnage sédentaire
et préparant ainsi de longue main
l'invasion de notre pays ;

Considérant que le patriotisme doit
être placé au-dessus de toute consi-
dération de personne et que, par consé-
quent, il y a lieu de prendre, dès à
présent, des mesures générales dans

chaque Syndicat de l'Union Régionale
vis-à-vis des Austro-Allemands, afin
qu'à l'avenir nous ne soyons plus
victimes de notre trop grande confi-
ance, qui nous a entraînés par trois
fois l'invasion teutonne !

Considérant que, parallèlement à la
défense de la civilisation et de la li-
berté des nations, de notre sol et de
nos personnes, par nos armées et
celles de nos vaillants alliés, il est
notre devoir, dans notre sphère d'ac-
tivité, non seulement d'empêcher les
allemands et les autrichiens de s'im-
planter de nouveau chez nous, mais
aussi de leur faire, par tous les moyens
dont nous pouvons disposer, une
guerre économique en boycottant
leur main-d'œuvre et tous les pro-
duits de provenance austro-alleman-
de.

En conséquence, l'Union Régionale
et les Syndicats Hôtelières de Nice,
Cannes, Menton, Principauté de Monaco,
Beausoleil, Beaulieu, Saint-Raphaël,
Hyères et Toulon, prennent l'engage-
ment d'honneur d'appuyer dès au-
jourd'hui, chacun en ce qui le con-
cerne, les modifications et après à
leurs statuts respectifs :

Nécrologie

Encore un bon Français qui s'en va et
qui sera vivement regretté dans toute la
Côte d'Azur, est le père **FAURE**, connu en
l'appelait familièrement dans la rue d'Ita-
lie, ou il exerçait son commerce de chaus-
sures, ne comptait que des sympathies.

Nous le connaissons voici quelques années
cinq ans au moins et depuis nous entreten-
tions les meilleures relations.
C'est lui qui eut l'idée de la création de
ce Bal des Commerçants qui eut un si
beau succès, mais malheureusement n'eut
pas beaucoup de lendemain. Président de
la *Dauphinoise*, le Gouvernement lui
octroya la cravate de commandeur du
Nishan-Itikhar.

Nous l'avions vu, la semaine dernière,
robuste comme à son ordinaire, se rendant
à Hammam-Lit. Aussi, grande fut notre
stupéur d'apprendre mardi sa fin. Nous
le regretterons avec tous ses amis et pri-
ons sa veuve, son fils et famille de croire
à notre grande douleur et d'agréer nos
condoléances émues.

"LA SEMEUSE"

PARIS, 10, rue de Valenciennes, 10
PUBLISSEURS : L'AMIS FRANÇAIS, des
Services de Santé et de Ravitaillement.
Supplément et Fractions garanties
Souscription à toutes les personnes
souffrantes de leur santé.
L'Essayer, c'est l'adopter
Distributeur LA SEMEUSE dans toutes les Epiceries

Pharmacie BLOCH

11, rue de France, 100 A, DUNIZIA, 2
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'Etat, Suppl. d'Alger
Spécialités françaises et étrangères. —
Préparations et renseignements gratuits. Service
spécial d'expédition immédiate. — Condi-
tions avantageuses pour Sociétés, Exploi-
tations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 533

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Ingénieur des rentes
Constructions industrielles et rurales
Travaux de distribution d'eau
Plans et Projets — AFFAIRES — PROJETS

Le Roi des Placements

Il y a un roi des chemins de fer, le roi de l'a-
cier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des
placements, le **ROI DE CAISSE** de la BANQUE
FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour
cent net d'impôt — 12, rue d'Alger.

MAISONS RECOMMANDÉES


Grande Fabrique de Pâtes Alimentai-
res, Boulangerie, G. R. FRANCO, 13,
rue Sidi Bou Madih, Tunis. — Téléph. 150.
Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE-
STADIUM. — Restaurant de premier
ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.
Hôtel Moderne, Stax, CAMOIN frères,
propriétaires. Se recommande aux
voyageurs et touristes. Prix modérés.
Impprimerie de l'Orient, 10, rue des Mal-
tais. Travaux typographiques en tous
genres et en langues étrangères.

Nos bureaux, 5, rue Es-Sadikia,
dans l'ancienne Municipalité, sont
ouverts tous les jours non fériés, de
dix heures à midi.

La Compagnie des Phosphates de Con-
stantine (exploitations du Djebel-Kouif, près
Tébessa) prévient les ouvriers de son an-
cien personnel, mineurs, métallurgistes,
maçons, poseurs, terrassiers, manœuvres,
qu'elle est disposée, dans la mesure des pla-
ces disponibles, à les réoccuper sur ses
chantiers et dans ses ateliers, où les tra-
vaux viennent de reprendre et se por-
suivent avec une activité croissante.

Adresser toute demande d'embauche à
M. le chef d'Exploitation des mines du
Djebel-Kouif, près Tébessa.

VÊTEMENTS
J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS



Restaurant des Deux-Mondes
9, avenue de Carthage — Tunis
Spécialité pour le repas à la carte. —
Pension. — Repas à prix fixe.

DEMANDEZ PARTOUT
les
Nouveaux Parfums de la COTE D'AZUR
Parfumerie F. Brun & Barbier
E. Barbier, successeur
CANNES - GRASSE

Seul Concessionnaire p^r toute la Tunisie :
Sion Quez
69, rue de la Kasbah (Cité Samama), TUNIS
Imprimerie Spéciale de la "Petite Tunisie Socialiste"
Le gérant : J. Giannitrapani.

Annuaire des "Archives Israélites" (32^e année), par H. Prague. - 1 fr. - Intéressant d'un bout à l'autre.
S'adresser à l'Imprimerie de l'Orient, 40, rue des Maltais, Tunis.

BANQUE DE TUNISIE
Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et Sfax

Emission de chèques et de lettres de crédits — Chan-
ge de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux
— Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de
banque

Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAX

Principales Opérations
Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à inté-
rêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce —
Avances sur marchandises et connaissements — Crédits
documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays —
Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émis-
sions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaisse-
ments et Escompte de coupons — Virements télégraphiques
— Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de
monnaie.

Correspondants sur toutes les places de France
et de l'Etranger.

DANS LE MONDE ENTIER
Les Agriculteurs, les Industriels,
les Marines de guerre et Marchande,
les Automobilistes, les Aviateurs, etc.
graissent leurs machines avec les Huiles Minérales
Américaines

VACUUM-MOBIL OIL
Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SYPHILIS GUERISON DEFINITIVE
SÉRIEUSE
sans rechute possible
par les COMPRIMÉS de GIBERT
600 absorbables sans piqûre

Découverte récente et sensationnelle destinée à révolutionner le monde médical et
thérapeutique moderne. Traitement facile et discret même en voyage
La boîte de 40 comprimés 6 fr. 25 franco contre mandat.
(Nous n'expéditions pas contre remboursement)

Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne Marseille

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie
Société Anonyme - Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit
Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises.
Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télé-
graphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays.
Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères.
Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 o/o.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville
F. BERNET
TUNIS - Rue de Russie - TUNIS

Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

Maison R. WALLUT & Cie
(R. Wallut & G. Hoffmann, associés)
TUNIS

Appareils de Battage :
RANSOMES-HORNSBY
Disponibles dans tous les modèles

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés

Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Soussse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe
avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chè-
ques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de ti-
tres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de
crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le
Dépôts à vue : 2 o/o
Dépôts à échéance fixe (de 2 à ans) : 3 o/o
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la dispo-
sition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de
propriétés.
Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent
aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'in-
cendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

Cie DE NAVIGATION MIXTE
Cie Touache - Paquebots-poste Français
AGENCE DE TUNIS

(LIGNE MARSEILLE-TUNIS-SOUSSE-SFAX hebdomad.)
Marseille. — Départ mardi 12 heures.
Tunis. — Arr. Vendredi à 3 h. 15 — Dép. vend. à 19 h.
Soussse. — Arr. Samedi à 7 h. 30. — Dép. Samedi à 13 h.
Sfax. — Arrivée dimanche à 4 h. — Dép. dimanche à 13 h.
Tunis. — Arrivée lundi à 12 h. — Départ lundi à 14 h.
Marseille. — Arrivée mercredi à 5 h. 15.

Départs réguliers tous les mardis à midi de Tunis pour
Sfax, Djerba, Zarzis et Les Bîbanis et retour par les mêmes
escales (sauf modification).
Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agen-
ce, à Tunis, 8, rue d'Alger.
Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE
G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS

Liquors de premier choix — Vins en gros
Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI
Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille
d'or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Con-
cours Paris 1900.

Chaux Hydraulique & Ciment
PAUL POTIN
Dépôt : rue de Turquie (Port)
Bureau : 22, rue Es-Sadikia
Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lit

RESTAURANT DU JAPON
C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie
Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. —
VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de
Piémont et Vins de Chianti.

L'Aermotor



Moulin à Vent en acier galvanisé
Les plus hautes récompenses aux Expositions

Pour tous renseignements s'adresser chez
M. P. LECLERCQ & Cie
Avenue de Carthage — TUNIS

TUNISIA-PALACE
TUNIS

Hôtel de premier ordre
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
150 CHAMBRES & SALONS
LE PLUS BEL HOTEL DU LITTORAL AFRICAIN — JARDIN D'HIVER
Hôtel de premier ordre
LUMIÈRE ÉLECTRIQUE